

LES HUMANITAIRES DE L'OMBRE:

LES COMMUNAUTÉS HÔTES ET LES DÉFIS DES DÉPLACEMENTS FORCÉS MONDIAUX

UNE INVESTIGATION DES MULTIPLES FAÇONS DONT LES FAMILLES, LES COMMUNAUTÉS ET LES PAYS QUI ACCUEILLENT DES RÉFUGIÉS INTERVIENNENT DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE MONDIALE DES DÉPLACEMENTS FORCÉS.

FAIRE FACE AUX DÉPLACEMENTS FORCÉS MONDIAUX

Personne ne veut être déplacé du fait de la violence ou d'une catastrophe naturelle; quitter son foyer est le dernier recours.

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, plus de 65 millions de personnes ont été forcées de se déplacer. Chaque jour, plus de 33 000 personnes doivent quitter leur foyer; chaque minute, 24 personnes sont déplacées. Ces chiffres sont les plus élevés depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Toutefois, le défi que représente le déplacement forcé mondial peut être géré. Les réfugiés représentent moins de 0,3 % des populations mondiales et sont concentrés dans quelques États de première ligne. De plus, les facteurs de déplacement, y compris la guerre, les catastrophes naturelles et la famine, sont étroitement liés et peuvent être résolus par des solutions politiques.

AVEC UNE VOLONTÉ POLITIQUE ADÉQUATE ET UNE ACTION CONCERTÉE DU CANADA ET DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, IL EST POSSIBLE DE TROUVER UNE APPROCHE PLUS ÉQUITABLE ET DURABLE À LA GESTION DES DÉPLACEMENTS FORCÉS QUI SÉVISSENT À L'ÉCHELLE MONDIALE.

Chiffres notables : déplacements forcés mondiaux

Il y a plus de 65,3 millions de personnes déplacées à travers le monde. Ce nombre inclut :

21,3 millions de réfugiés; le nombre le plus élevé depuis le début des années 1990.

40,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; le plus grand nombre enregistré de l'histoire.

3,2 millions de demandeurs d'asile; le plus grand nombre enregistré de l'histoire.

**40,8
MILLIONS**

De personnes déplacées à l'intérieur de leur pays; le plus grand nombre enregistré de l'histoire.



**21,3
MILLIONS**

De réfugiés; le nombre le plus élevé depuis le début des années 1990.

**3,2
MILLIONS**

De demandeurs d'asile; le plus grand nombre enregistré de l'histoire.

LES COMMUNAUTÉS HÔTES EN PREMIÈRE LIGNE

Les communautés hôtes sont les entités humanitaires des temps modernes. Elles se partagent les responsabilités et offrent du soutien indispensable aux personnes déplacées de ce monde.

Même si les camps de réfugiés restent une réalité pour un trop grand nombre de personnes déplacées, la situation change. Aujourd'hui, trois quarts des réfugiés ne vivent plus dans des camps, mais s'intègrent plutôt aux communautés hôtes. De plus, les déplacements forcés deviennent de plus en plus prolongés; un réfugié passe maintenant en moyenne plus de 17 ans en situation de déplacement.

La vaste majorité des personnes déplacées se retrouvent dans des pays qui luttent déjà avec des difficultés liées à la pauvreté, aux infrastructures limitées, à l'insécurité alimentaire, aux catastrophes naturelles, à une gouvernance défailante et à l'instabilité politique. Sans un soutien adéquat, le flux de réfugiés se retrouvant dans ces pays peut menacer la stabilité et les gains durement acquis en matière de développement, ce qui peut avoir des répercussions régionales et même mondiales.

La communauté internationale a la responsabilité juridique et morale de soutenir les réfugiés, les populations forcées de se déplacer et les communautés qui les accueillent. Cette responsabilité se traduit par le respect de leurs droits légaux et leur protection, par l'accès au marché du travail, à la formation professionnelle et à la sécurité sociale ainsi que par l'accès à des services de base tels la santé et l'éducation.

IL EST PRIMORDIAL, AUTANT POUR LA STABILITÉ QUE POUR LA COHÉSION SOCIALE, QUE DIFFÉRENTS PROGRAMMES BÉNÉFICIENT AUTANT AUX POPULATIONS DÉPLACÉES QU'AUX COMMUNAUTÉS HÔTES VULNÉRABLES ET QUE CES PROGRAMMES VISENT À ÉTABLIR L'INDÉPENDANCE DE CES POPULATIONS

DROITS, BESOINS ET CONTRIBUTIONS DES PERSONNES DÉPLACÉES

Les communautés hôtes sont les entités humanitaires des temps modernes. Elles se partagent les responsabilités et offrent du soutien indispensable aux personnes déplacées de ce monde.

Les personnes déplacées ont des droits et des besoins de base, comme vous et moi, à l'exception du fait qu'elles fuient la guerre ou des catastrophes naturelles et qu'elles n'ont plus accès à des soins de santé, des services d'hygiène, à l'éducation, à l'emploi et d'autres services de première nécessité que la plupart d'entre nous tenons pour acquis au quotidien.

Les droits des femmes et des enfants sont systématiquement violés durant, pendant et après les déplacements. Les femmes et les enfants sont confrontés à des obstacles additionnels pour accéder aux services de base et sont plus à risque de subir de la violence sexuelle et fondée sur le sexe, tels les mariages précoces et forcés (pour les enfants). À l'échelle mondiale, 28 millions d'enfants ne vont pas à l'école en raison des crises humanitaires.

Bien que la principale image que l'on se fait du déplacement est celle de personnes qui entreprennent de longs périodes sur terre ou en mer, l'expérience de plusieurs d'entre elles est caractérisée par l'immobilité : des gens coincés ou en attente d'un retour ou d'une réinstallation et incapables de s'intégrer adéquatement dans la société d'un pays hôte.

LES STATISTIQUES DÉMONTRENT QUE LORSQUE LES POLITIQUES FAVORISENT L'INDÉPENDANCE ET L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES DÉPLACÉES GRÂCE À DES PROGRAMMES QUI MAXIMISENT LES SYNERGIES HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT, LEUR CONTRIBUTION DURABLE À LA SOCIÉTÉ HÔTE ET À L'ÉCONOMIE SURPASSE LES COÛTS À LONG TERME.

Faits : Communautés hôtes

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés projette que près de 1,2 million de réfugiés devront être réinstallés en 2017.

La Turquie accueille 3,2 millions de réfugiés, ce qui représente plus que tout autre pays dans le monde. Environ 90 % des réfugiés syriens qui s'y trouvent vivent à l'extérieur des camps.

En 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a réinstallé seulement 82 000 réfugiés dans les pays à revenu élevé comme le Canada, ce qui représente moins de 1 % du nombre total de réfugiés dans le monde.

Quelque 88 % des réfugiés d'aujourd'hui sont accueillis dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire où les ressources se font déjà rares et où les réseaux de services sont faibles.

Actuellement, les 10 principaux pays qui accueillent des réfugiés sont la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Éthiopie, la Jordanie, le Kenya, l'Ouganda, le Tchad et le Soudan.

Chiffres clés : Canada

Au Canada, plus de 40 000 réfugiés syriens ont été réinstallés dans 350 communautés au pays depuis novembre 2015, en plus de près de 5 000 réfugiés d'autres nationalités.

Plus de 14 000 de ceux-ci ont été parrainés par le secteur privé et réinstallés avec l'aide de familles canadiennes et de groupes communautaires. En juin 2016, plus de 33 000 demandes de parrainage privé étaient en cours de traitement.

En 2017, la cible de réinstallation des réfugiés pour le Canada est de 25 000 personnes, dont 7 500 réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et 16 000 réfugiés parrainés par le secteur privé.

L'objectif de 2017 est inférieur à la moyenne d'arrivée de RPG de 7 600 atteinte au cours des années 2000 à 2015.

VERS DE NOUVELLES FAÇONS DE SOUTENIR LES RÉFUGIÉS ET LES COMMUNAUTÉS HÔTES POUR ASSURER DES AVANTAGES MUTUELS

La communauté internationale doit agir maintenant et mettre en œuvre des approches durables afin de trouver des solutions aux difficultés de déplacements forcés que vivent les réfugiés et les communautés hôtes.

Le Pacte mondial sur les réfugiés, qui sera négocié dans les mois à venir, est une occasion de mettre en place un système plus équitable, collaboratif et prévisible pour répondre aux besoins et droits pressants et à long terme des réfugiés et des communautés hôtes tout en faisant la promotion d'un développement social et économique inclusif.

Cela inclut la reconnaissance des contributions et interventions colossales des communautés et des pays qui accueillent des réfugiés, l'intégration des interventions humanitaires et de développement, ainsi que la mise en œuvre de changements dans l'architecture de l'aide internationale. Ces mesures permettront de gérer adéquatement le défi que représente le déplacement forcé mondial.

POUR LES ÉTATS ET LEURS CITOYENS, CE PACTE EST UNE OCCASION DE PROMOUVOIR UNE CULTURE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PLUS PRONONCÉE, D'ÉTABLIR DE NOUVELLES APPROCHES POUR AIDER LES GENS FORCÉS DE SE DÉPLACER À FAIRE RESPECTER LEURS DROITS, DE PRÉSENTER DES EXEMPLES DE RÉUSSITE EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉPLACEMENTS ET DE PROPOSER DES SOLUTIONS QUI S'ATTAQUENT AUX CAUSES PROFONDES DU DÉPLACEMENT FORCÉ ET À SES CONSÉQUENCES.

CE QUE LE CANADA PEUT FAIRE

Le Canada peut soutenir les solutions politiques visant à éradiquer les conflits et la pauvreté dans le monde et peut tenter de contrer la violence, la mort et le déplacement forcé.

Historiquement, le Canada a toujours joué un rôle important dans la promotion de la paix et est bien positionné pour mobiliser les efforts diplomatiques nécessaires pour éliminer les facteurs d'instabilité et de déplacement. Le Canada peut accentuer sa responsabilité politique dans les zones sujettes aux conflits et peut accélérer l'accès sécuritaire et libre à de l'aide pour les personnes déplacées et les communautés hôtes.

Le Canada peut exercer un rôle de premier plan en ce qui concerne le cadre stratégique des déplacements forcés internationaux.

Le Canada devrait proposer sa candidature pour organiser le suivi du Sommet des dirigeants sur les réfugiés qui a eu lieu en septembre 2016 à l'initiative du président Obama. Un tel événement permettrait de promouvoir la responsabilité envers les personnes déplacées, de rappeler leurs droits fondamentaux reconnus internationalement et de contribuer au Pacte mondial sur les réfugiés et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Canada peut jouer un rôle de chef de file en s'engageant à offrir un soutien financier ambitieux à l'aide internationale et en contribuant aux cibles internationales de réinstallation des réfugiés.

La responsabilité des réfugiés du monde doit être partagée équitablement entre les pays et le soutien à long terme doit aussi être offert aux populations déplacées et aux communautés hôtes au Canada et à l'étranger. Un engagement par rapport à l'augmentation de la contribution financière du Canada pour l'aide internationale assurerait le soutien à long terme de la croissance et de la stabilité des communautés hôtes à l'étranger. Cet engagement serait une preuve supplémentaire nécessaire de la position de chef de file du Canada dans le soutien d'un monde plus sûr, équitable, stable et juste. Le Canada devrait contribuer aux cibles internationales de réinstallation pour au moins 10 % de tous les réfugiés à l'échelle mondiale, y compris les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes, les filles, les personnes âgées, les LGBT et les personnes handicapées. Cette contribution devrait aussi comprendre l'augmentation du nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement et le fait de répondre à la demande des Canadiennes et Canadiens en ce qui concerne les réfugiés parrainés par le secteur privé.

Le Canada peut soutenir la protection des enfants déplacés en garantissant leur droit à l'éducation.

Les enfants touchés par le déplacement ont les mêmes droits que tous les autres enfants, y compris le droit à l'éducation. Toutefois, seulement 50 % des enfants réfugiés ont accès à l'enseignement primaire, par rapport à une moyenne mondiale de plus de 90 %. Des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'aucun enfant déplacé ne passe plus de 30 jours sans fréquenter l'école. Les enfants déplacés doivent avoir la possibilité de poursuivre leur apprentissage durant les différentes étapes du déplacement, qu'il s'agisse d'espaces d'apprentissages dans une situation d'urgence, d'inscription dans des écoles locales ou d'autres approches novatrices. Ces mesures doivent comprendre l'adoption et la mise en œuvre de politiques qui n'exercent aucune discrimination directe ou indirecte envers les enfants déplacés qui n'ont pas toujours la documentation d'inscription ou de réussite scolaire adéquate, qui ne parlent parfois pas la même langue et qui peuvent être confrontés à des barrières culturelles pour accéder à une éducation de qualité pendant leur déplacement. Plus important encore, l'éducation des filles est l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'inégalité entre les sexes.

Le Canada peut promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs ainsi que la participation des femmes et des adolescentes dans la prise de décision.

Les femmes et les filles déplacées sont parmi les populations les plus exclues du monde et sont confrontées à des menaces de violence liée au genre, dont les mariages forcés et précoces. Un trop grand nombre de ces femmes et de ces filles n'ont pas accès à des soins essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris les soins à la suite d'un viol, les soins obstétricaux d'urgence, la contraception et la planification familiale, l'avortement sécuritaire et les soins après l'avortement. Ces lacunes entraînent des grossesses non désirées ainsi que des décès et des souffrances évitables causées par les complications durant la grossesse, l'accouchement ou l'avortement non sécuritaire. Des engagements fermes sont nécessaires pour s'assurer que les femmes et les filles ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive dans des situations de déplacement, ce qui comprend leur participation au processus de prise de décision.

Le Canada peut encourager un dialogue national informé.

Les sondages d'opinion publique montrent que les Canadiennes et Canadiens voient l'immigration comme un apport à la société et à l'économie Canadienne et qu'ils sont fiers de faire partie de la solution au problème de déplacements forcés qui sévit à l'échelle mondiale. Toutefois, la xénophobie et la fausse information sont en hausse. Les parlementaires, les décideurs et les chefs d'opinion du Canada ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne la promotion d'un dialogue plus ouvert et informé au sujet des défis du déplacement forcé et des solutions envisageables.

